

PAUL-ROCH DE SAINT-OURS ET SA FAMILLE

AVANT-PROPOS

Dans la réalisation de l'un de ses objectifs, la Société d'histoire de Saint-Roch-de-l'Achigan a consacré beaucoup d'efforts au cours des dernières années afin de faire connaître l'histoire de cette paroisse à ceux et celles qui l'habitent. Dans les ouvrages qu'elle a publiés, les articles qu'elle a fait paraître et les conférences qu'elle a présentées, elle a à plusieurs reprises souligné les mérites de certains de ses concitoyens qui se sont illustrés dans leur milieu ou ailleurs. Au cours de la dernière année, elle a mis l'accent sur la période de la fondation de la paroisse intervenue en 1787. Ses recherches lui ont permis de relever le rôle important joué par Paul-Roch de Saint-Ours, sieur de l'Eschaillon (parfois on a aussi écrit l'Échaillon), qui était le seigneur des lieux à ce moment-là. Elles lui ont également permis de noter que le père de ce dernier, Pierre-Roch de Saint-Ours, sieur de l'Eschaillon, avait concédé un assez grand nombre de lots sur le territoire de la paroisse avant sa fondation. À l'occasion de l'inauguration prochaine d'un monument aux fondateurs de notre paroisse qui comprend un buste du seigneur Paul-Roch de Saint-Ours, la Société d'histoire désire rappeler le souvenir de cet illustre personnage et celui de son père et fournir en même temps quelques informations sur leur famille.

LES ORIGINES DE LA FAMILLE

Il est possible de remonter jusqu'au XI^e siècle pour retracer ses origines. C'était effectivement une famille noble que le roi de France avait reconnue à ce titre. On la retrouvait dans l'ancienne province du Dauphiné. Elle possédait dans cette province les seigneuries de Voreppe et de Veurey. Les ancêtres de Pierre-Roch et de Paul-Roch s'étaient fixés à Veurey, une paroisse et une commune situées à environ une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Grenoble. Les informations recueillies sur la famille révèlent que de père en fils, tous ou presque, avaient fait une carrière militaire au service de la France. Dans les circonstances, il n'est guère surprenant que le premier membre de la famille à accepter de se rendre au Canada en 1665, en l'occurrence Pierre alors âgé de 22 ans, ait répondu à l'appel du roi Louis XIV pour venir combattre les Iroquois. Il faisait partie du réputé régiment de Carignan-Salières et il portait le grade de lieutenant.

Une fois la guerre terminée, il suivit l'exemple d'un certain nombre de membres du régiment et il décida de s'établir au Canada au lieu de retourner en France. En toute apparence à tout le moins, cette décision lui fut fort profitable. Il se fit concéder en 1668 une vaste seigneurie située sur la rive sud du Saint-Laurent qui s'étendait du fleuve et au-delà de la rivière Richelieu jusqu'à la rivière Yamaska. Les titres officiels de la seigneurie furent émis quatre ans plus tard. Elle était située entre la seigneurie de Sorel à l'est et celle de Contrecoeur à l'ouest. Elle porta le nom de seigneurie de Saint-Ours. Incidemment, c'est en l'honneur du premier seigneur que l'on donna son nom à la paroisse de Saint-Ours, située sur la rive est de la rivière Richelieu.

En 1672, Frontenac lui accorda à l'occasion de la naissance de son fils Louis, la concession d'un domaine situé dans la seigneurie de Saint-Sulpice sur la rive nord du Saint-Laurent entre le fleuve et la rivière L'Assomption. Finalement, il obtint en 1674 la concession d'un territoire situé dans la région de Québec sur la rive sud du Saint-Laurent, dans les environs de l'embouchure de la rivière du Chêne, qu'il appela la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons.

Malgré tout, Pierre de Saint-Ours n'abandonna pas pour autant son goût pour la carrière militaire. Ainsi, on le retrouve en 1690 commandant de Ville-Marie. Par ailleurs, on relève que son fils Jean-Baptiste est entré dans l'armée à 18 ans et que durant une bonne partie de sa vie active il exerça différentes fonctions dans l'armée française du Canada. On verra ultérieurement que Pierre-Roch, le plus jeune fils de Jean-Baptiste, suivit l'exemple de ce dernier. On constatera aussi que Paul-Roch continuera la tradition familiale. Pour la bonne information du lecteur, nous reproduisons ci-après la généalogie de Paul-Roch à partir du premier membre de la famille à s'établir au Canada.

- **Pierre**, marié le 8 janvier 1668 à Marie Mullois.
- **Jean-Baptiste**, marié le 25 novembre 1705 à Marguerite Le Gardeur De Repentigny.
- **Pierre-Roch**, marié le 30 juin 1745 à Louise-Charlotte des Champs de Boishébert.
- **Paul-Roch**, marié le 8 juillet 1776 à Marie-Josèphe Godefroy de Tonnancour.
- **Charles-Auguste**, marié le 20 février 1820 à Marie-Aurélie Faribault.

QUELQUES INFORMATIONS SUR LA SEIGNEURIE DE L'ASSOMPTION

Le territoire actuel de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan était compris pour une bonne part dans la seigneurie de L'Assomption. Toutefois, ce que l'on pourrait appeler le haut du rang du Ruisseau-des-Anges était compris dans la seigneurie de Lachenaie, tandis que la partie est de la paroisse était comprise dans les fiefs Bailleul et Martel. Cependant, il n'en fut pas toujours ainsi. Selon les historiens, le territoire de toute la partie sud-ouest de la région Lanaudière a été concédé pour la première fois en 1647 à Pierre Le Gardeur de Repentigny. Il a porté pendant de très nombreuses années le nom de seigneurie de Repentigny en l'honneur de son propriétaire.

C'était un immense territoire dont la forme s'apparentait à un rectangle. Sa limite sud était le fleuve Saint-Laurent et les rivières des Prairies et des Mille-Îles. Sa limite nord correspondait pour bonne partie à ce qui est aujourd'hui le rang du Cordon dans les paroisses de Sainte-Julienne et de Saint-Alexis et les limites actuelles des municipalités de Saint-Lin et de Saint-Calixte. Sa limite ouest se situait entre Terrebonne et Lachenaie pas très loin de ce qui est maintenant la montée Gascon. Quant à sa limite est, elle correspondait approximativement à la route 341 à la hauteur de L'Assomption et de L'Épiphanie et du rang de la Grande Ligne de Saint-Alexis.

Ce territoire a fait l'objet par la suite de nombreux morcellements nécessités généralement par des partages entre héritiers et des rachats de parts entre eux ainsi que par toute une série de procès et de décisions judiciaires. La consultation des documents et ouvrages nécessaires à la rédaction du présent article a d'ailleurs permis de relever un certain nombre de contradictions relativement aux différentes personnes qui ont été propriétaires de cette seigneurie et de ses démembrements ainsi qu'aux dates des transferts de propriété qui ont été effectués.

Dès l'année 1648, la propriété de la seigneurie fut transférée en raison du décès de Pierre Le Gardeur à son fils Jean-Baptiste. En 1670, Jean-Baptiste vendit à Charles Aubert De La Chesnaye toute la partie sise au nord de la rivière L'Assomption, en ne conservant que celle qui restait entre la rivière L'Assomption et le fleuve Saint-Laurent. La partie conservée par Jean-Baptiste continua à porter le nom de seigneurie de Repentigny tandis que la partie vendue prit le nom de seigneurie de Lachenaie. Après une série de transactions infructueuses survenues entre 1680 et 1700 qui se traduisirent par des ventes et des reprises de possession, Charles Aubert s'en départit finalement en 1700 au profit de Raymond Martel, un marchand de Québec.

Aux prises avec de sérieuses difficultés à la fois personnelles et financières et en apparence dans le but de soustraire une partie de sa seigneurie à ses créanciers, Martel constitua en 1707 à même le territoire de sa seigneurie deux fiefs. Ils furent connus plus tard comme étant les fiefs Bailleul et Martel. Son décès survenu au cours de l'année suivante n'arrangea pas les choses. Le territoire restant de la seigneurie de Lachenaie fut vendu à l'enchère en 1715 et Pierre Le Gardeur de Repentigny, le petit-fils de Jean-Baptiste dont il a été fait mention au paragraphe précédent, s'en porta acquéreur. D'autre part, suite à des poursuites en justice, le même Pierre Le Gardeur se vit attribuer par le tribunal en 1723, la propriété de la portion de la seigneurie située entre le fleuve et la rivière L'Assomption. Il se retrouvait donc propriétaire de la seigneurie originale de Repentigny dont son grand-père avait hérité en 1648, à l'exception des deux fiefs.

Au décès de Pierre Le Gardeur en 1736, la propriété passa en premier lieu aux mains de sa veuve Agathe de Saint-Père et elle fut partagée en 1750 entre ses enfants. Les auteurs de monographies des paroisses de la région qui ont traité du sujet ne s'entendent pas sur les résultats de ce partage. Même A. Couillard-Després, qui a publié en 1915 un ouvrage magistral et fort bien documenté sur les de Saint-Ours intitulé *Histoire de la Seigneurie de Saint-Ours*, n'a pas réussi à démêler le tout. Pour certains, Pierre-Roch aurait acquis en 1765 toute la partie est de la seigneurie. Pour d'autres, Pierre-Roch n'aurait acquis cette année-là que la partie nord-est de la seigneurie. Étonnamment, aucun d'eux n'a jugé bon d'en indiquer les limites.

Au premier abord, cette dernière version serait la plus plausible puisque Pierre-Roch a effectivement concédé des lots sur le territoire de la paroisse de Saint-Roch à compter de 1762. Selon toute apparence, Pierre-Roch aurait acquis de sa mère Marguerite Le Gardeur entre les années 1750 et 1760 la partie de la seigneurie à laquelle elle avait droit dans la succession de son père. Il faut espérer que des recherches plus poussées dans les contrats pourront permettre de faire la lumière sur ce point.

À la suite du décès de Pierre-Roch en 1782, la propriété de la seigneurie fut transférée en 1790 à son fils Paul-Roch. Les informations concernant le sort qui a été réservé aux deux fiefs sont également contradictoires. Selon certains, ils auraient été acquis par Pierre-Roch en 1765 lors de l'achat mentionné au paragraphe précédent. Pour d'autres, Paul-Roch aurait acquis le fief Bailleul en 1786 seulement. Quant au fief Martel, ils n'en font aucune mention. Finalement, certains prétendent que c'est la mère de Paul-Roch qui acheta en 1786 le fief Bailleul.

PIERRE-ROCH DE SAINT-OURS



Il est né à Québec le 17 février 1712. Suivant l'exemple de son père, il se destina rapidement à une carrière militaire. Cadet aussi tôt qu'en 1731, il fut successivement enseigne en 1733, lieutenant en 1744 et capitaine en 1748. Sa fonction l'amena à participer en 1746 à l'expédition organisée dans le but de tenter de reprendre l'Acadie, alors possession anglaise depuis 1713. En 1748, il accompagna monsieur de La Corne, qui avait reçu la mission d'établir sur ce qui est aujourd'hui le sud-est du Nouveau-Brunswick l'autorité du roi de France. En 1750, il assumait la fonction de gouverneur sur le même territoire, avec comme objectif principal d'ériger des fortifications aux limites du territoire contrôlé par l'Angleterre.

Selon Claude De Bonnault, qui a écrit en 1949 et en 1950 plusieurs articles sur la famille des de Saint-Ours dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, les opinions divergent sur le rôle qu'il y a joué pendant l'année où il a exercé cette fonction. Pour les uns, il a fait défaut d'exécuter les ordres qu'il avait reçus. On lui reprochait, entre autres choses, de n'avoir pas su contenir les Anglais sur leur territoire et de ne pas avoir réussi à les empêcher de faire régulièrement des incursions guerrières en territoire français. Pour les autres, la mission qui lui avait été confiée était impossible à réaliser en raison du manque évident de ressources humaines et financières dont il disposait pour le faire.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur de la Nouvelle France ne vit pas les choses du même œil et il ne lui a pas tenu rigueur de ses insuccès en Acadie. Ainsi, il consentit à Pierre-Roch en 1752 une augmentation de sa concession de la rivière du Chêne. En outre, il lui permit de participer activement à la prise des forts Ontario et Chouagen en 1756, du Fort William-Henry en 1757 et à la bataille de Carillon en 1758. Finalement, il commandait l'aile droite de l'armée de Montcalm lors de la fatidique bataille des Plaines d'Abraham à Québec en 1759. Entre temps, sur la recommandation de Vaudreuil, il avait été en 1757 fait chevalier de l'ordre militaire royal de Saint-Louis, un honneur qui semblait très prestigieux à cette époque.

Par son mariage en 1745, Pierre-Roch s'était allié à la prestigieuse famille des Hébert, les descendants du premier agriculteur de la colonie. Le couple demeurait à Québec et il faisait partie de la haute société. Son épouse Louise Charlotte y tenait à la demeure du couple située sur la rue du Parloir un salon que Montcalm aimait bien fréquenter. La défaite de 1759 causa, on s'en doute bien, beaucoup de perturbation sur tout le territoire de la colonie. Une bonne partie de ses dirigeants et des membres de la haute société décidèrent de retourner en France. Comme Pierre-Roch possédait au Canada des propriétés importantes, il hésita à prendre la même décision. Ses occupations comme officier militaire et les nombreux déplacements qu'il avait été tenu de faire dans l'exercice de ses fonctions l'avaient par la force des choses amené à négliger l'administration de ses seigneuries.

Entre 1760 et 1763, il s'occupa à tenter de les mettre en valeur et à accentuer leur développement. Il obtint même en 1762 du gouverneur Gage de Montréal le droit de reprendre les lots déjà concédés dans sa seigneurie de Saint-Ours sur lesquels les propriétaires ne s'étaient pas établis dans le délai supplémentaire qui leur avait été alloué. Sans que l'on puisse en expliquer exactement les motifs, il se rendit en France en 1763 pour en revenir l'année suivante. Son retour était sûrement motivé par l'idée de s'installer au Canada de façon définitive puisqu'on sait de façon certaine qu'il acheta dès 1765 le territoire qui allait devenir une partie de la seigneurie de L'Assomption.

Très rapidement, il entreprit les démarches nécessaires à la concession des lots et à la colonisation du territoire. Comme question de fait, une majorité des lots de cette seigneurie de L'Assomption furent concédés durant la période où il en était le propriétaire. Il fit également construire au début des années 1770 un moulin à farine afin de se conformer à ses obligations à titre de seigneur et afin de subvenir aux besoins de ses censitaires. Ce moulin était construit le long de la rivière de l'Achigan à Saint-Roch-de-l'Achigan sur ce que l'on appelle aujourd'hui la presqu'île Masson. Il était érigé approximativement à l'endroit où on retrouve l'usine d'épuration de la municipalité. Au cours de la même période, Pierre-Roch entreprit des démarches auprès de l'évêque de Québec afin de l'inciter à fonder une paroisse à Saint-Roch. Dans son ouvrage *Saint-Roch-de-l'Achigan 200 ans de Souvenirs 1787-1987*, Roger Lemay parle d'une démarche en ce sens faite par Pierre-Roch en 1770.

Pierre-Roch dut aussi intervenir en 1778 auprès de l'évêque afin de se plaindre du comportement du curé Foucher de Mascouche qui incitait fortement la population du rang du Ruisseau des Anges à participer à la construction de son église. Dans son article consacré aux origines de Saint-Roch publié dans le numéro du mois de mai 2005 du *Noir sur Blanc*, Lionel Beauchamp reproduit ces deux lettres de Pierre-Roch ainsi que la réponse de l'évêque à sa deuxième lettre.

Pierre-Roch ne négligea pas pour autant la chose publique. Ainsi, il fut élu par la population en 1765 pour faire partie de la première chambre d'assemblée de la colonie. En 1767, il était inscrit par le gouverneur Carleton dans la liste des nobles canadiens. En 1773, on relève son nom parmi les gentilshommes et marchands canadiens qui adressaient au roi d'Angleterre une demande afin d'obtenir le maintien des lois françaises sur le territoire et le rétablissement des anciennes limites territoriales établies du temps du régime français.

Il termina sa carrière publique en étant nommé en 1775 au Conseil législatif, lequel venait d'être constitué en vertu de l'Acte de Québec. Il était du nombre des huit Canadiens parmi les vingt-deux membres que comptait cette instance. Il démissionna deux ans plus tard de cette fonction en faveur de son fils Paul-Roch. Il décéda à Montréal le 24 septembre 1782 et il fut inhumé dans l'église de Saint-Ours. Le fait qu'il portait tous les deux le prénom Roch a souvent confondu les historiens et les auteurs de monographies. À plusieurs reprises, on s'est contenté de les désigner sous le nom de Roch de Saint-Ours sans prendre la peine de préciser s'il s'agissait du père ou du fils.

Il laissait à ses héritiers les seigneuries de Saint-Ours, de L'Assomption et de Saint-Jean Deschaillons. Les opérations relatives au partage de ses propriétés durèrent plusieurs années. Des difficultés liées à la détermination de la valeur de la seigneurie de Saint-Ours et de celle de L'Assomption et à leur partage équitable entre les héritiers furent tout probablement la cause de ce retard. En réalité, ce n'est qu'en 1790 que son fils aîné Paul-Roch devint propriétaire en titre de la plus grande partie de la seigneurie de L'Assomption, laissant à ses frères Charles-Louis-Roch et Charles-Quinson et à sa sœur Geneviève la propriété de celle de Saint-Ours.

Le contrat de partage intervenu entre eux le 28 août 1790 devant le notaire Antoine Foucher démontre clairement la complexité des problèmes qui devaient être résolus. Paul-Roch dut même consentir à laisser à ses cohéritiers un certain nombre de lots dans la seigneurie de L'Assomption. Il acquit de façon définitive la propriété de ces lots en 1811. Toutefois, les enfants de Pierre-Roch conservaient en copropriété la seigneurie de Saint-Jean Deschaillons. Pendant cette période intermédiaire, l'administration de ses biens et de ses propriétés avait été officiellement assumée par sa veuve. Toutefois, en sa qualité d'héritier éventuel de la seigneurie de L'Assomption, son fils aîné Paul-Roch parut être passablement impliqué en pratique dans la gestion des affaires de la seigneurie durant cette période.

PAUL-ROCH DE SAINT-OURS



Paul-Roch est né à Québec et il fut baptisé à cet endroit le 5 septembre 1747. Il fut cadet d'artillerie en 1755 et enseigne en 1760. On peut présumer que les perturbations survenant dans la colonie après la bataille des plaines d'Abraham l'amènèrent à suivre son corps de militaires en France en 1760. Les informations recueillies à son sujet permettent de constater qu'il continua en France sa carrière en ce domaine au sein du régiment Dauphin. Ainsi, on apprend qu'il fut nommé lieutenant en 1769. Les rapports préparés par ses supérieurs démontrent qu'il connut au début de son séjour en France quelques difficultés à se conformer aux exigences de la vie militaire. Toutefois, il semble qu'il soit revenu à de meilleurs sentiments et qu'il améliora sa conduite par la suite.

Après un séjour de quelques mois chez ses cousins du Dauphiné en 1770, Paul-Roch revint au Canada l'année suivante. Les informations concernant son retour sont quelque peu ambiguës. Au premier abord, on peut penser que son séjour au Canada était temporaire, puisqu'il était demeuré membre de son régiment. D'ailleurs, il ne se décida à présenter sa démission que trois ans plus tard. À défaut d'indications plus précises, il est raisonnable de croire qu'il ait répondu à l'appel de sa famille ou plus simplement qu'il ait voulu rejoindre les siens, qui s'étaient établis définitivement au Canada. Peu après son retour, il s'intéressa au sort de la colonie. En 1773, on remarque son nom, sous la signature de Saint-Ours fils, dans la pétition des gentilshommes et marchands canadiens pour le rétablissement des lois françaises dont il a été fait mention plus tôt dans les pages consacrées à Pierre-Roch.

En 1776, il épousait aux Trois-Rivières Marie Joséphe Godefroy de Tonnancour, membre d'une riche famille de l'endroit. Les deux époux bénéficièrent de la situation financière enviable de leur famille respective. Le père de l'épouse consentit à sa fille une dot de 10,000 livres, tandis que celui de l'époux garantit à perpétuité à ce dernier une rente annuelle de 1200 chelins. En 1777, Paul-Roch obtenait des autorités de la colonie, à la demande expresse de son père, le privilège unique de le remplacer comme membre du Conseil législatif. Ce privilège lui avait été accordé en raison de l'estime dont jouissait la famille en haut lieu et malgré la répugnance marquée des autorités anglaises à maintenir les fonctions publiques au sein des mêmes familles.

Tel qu'indiqué plus haut, il fit partie du Conseil législatif à compter de 1777. Il fit aussi partie du nouveau Conseil législatif constitué en vertu de l'Acte constitutionnel de 1791 qui, entre autres choses, consacrait la division du territoire entre le Haut-Canada et le Bas-Canada. On lui fit également l'honneur de faire partie du Conseil exécutif créé en vertu du même acte. À son décès en 1814, il était encore membre du Conseil législatif. Les informations sur le rôle qu'il a joué dans l'exercice de ces fonctions sont à tous égards très limitées. Compte tenu des circonstances, cela n'est guère surprenant.

Après le traité de Paris de 1763 qui confirma le transfert de la souveraineté du Canada de la France à l'Angleterre, le pays connut, malgré les termes de ce traité, une assez longue période de flottement en ce qui concerne en particulier le droit de pratiquer librement la religion catholique et le maintien de l'application des lois françaises sur le territoire. Le fait que les autorités anglaises s'opposaient avec véhémence à la nomination d'évêques par le pape comportait pour la population des inquiétudes constantes. À ce sujet, il est utile de rappeler qu'on refusa pendant plusieurs années à l'évêque de Québec de s'identifier sous ce titre. Pour les autorités de la colonie, il était plutôt connu sous le titre de « Superintendant » de l'Église romaine.

Entre 1763 et 1774, l'administration du Canada relevait au plan pratique des gouverneurs avec tout l'aspect subjectif ou même arbitraire que cela pouvait comporter. Si effectivement, la population fut dans l'ensemble assez satisfaite de l'administration des gouverneurs Murray et Carleton, elle eut à se débattre pendant longtemps avec la proclamation faite par Murray en septembre 1764 relativement à l'application des lois et aux tribunaux. Le contenu de l'ordonnance s'avérait très difficile à appliquer tant pour les citoyens à laquelle elle était destinée que pour les personnes qui avaient à rendre justice. Sur un autre plan, les premiers gouverneurs sous le régime anglais eurent de façon régulière des démêlés avec les membres de la bourgeoisie anglaise venus s'installer au Canada. Pour ces derniers, toute ouverture ou mesure d'apaisement décidée par le gouverneur en faveur des Canadiens était perçue négativement. Murray et Carleton eurent tous les deux à retourner en Angleterre dans le cours de leur mandat pour expliquer certaines de leurs décisions à la suite de plaintes faites à leur endroit par les Anglais de la colonie.

En 1774, l'Acte de Québec avait bien établi le principe de l'application des lois françaises en matières civiles et du libre exercice de la religion catholique. On peut donc croire que la pétition adressée au roi d'Angleterre en 1773 par les nobles canadiens et dont il a été question plus haut eut quelques effets bénéfiques. Néanmoins, il continuait à subsister en matière d'application des lois passablement d'incertitude que les autorités judiciaires avaient réussi à bien entretenir. C'est vraisemblablement ce qui décida Paul-Roch en 1784 à se faire le proposeur au Conseil législatif d'une motion en faveur du maintien des lois françaises. Pour des raisons que les historiens ne révèlent pas, Paul-Roch retira sa motion. Ils révèlent cependant qu'il vota l'année suivante en faveur d'une motion semblable, laquelle fut incidemment adoptée à la majorité, même si les Canadiens composant le Conseil se divisèrent au moment du vote.

Quoi qu'il en soit, il importe de souligner que les membres du Conseil législatif, tant celui créé par l'Acte de Québec de 1774 que celui créé par l'Acte constitutionnel de 1791, étaient nommés par le gouverneur et qu'ils répondaient à lui seul. Cette sujétion au gouverneur ne pouvait que les limiter dans leurs interventions. Il n'est pas négligeable non plus de relever que durant la période qui s'étend entre 1774 et 1840 à tout le moins, les francophones ont toujours été minoritaires au sein du Conseil législatif.

Parallèlement à sa vie publique, Paul-Roch prit en quelque sorte la relève de son père dans ses démarches afin de régler le problème occasionné par le manque de services en matière religieuse chez ses censitaires. Dans son ouvrage cité plus haut, Roger Lemay fait état d'une nombreuse correspondance échangée durant la période 1770-1789 entre Pierre-Roch d'abord et Paul-Roch ensuite et l'évêque de Québec concernant entre autres choses les conflits entre les curés de L'Assomption, de Saint-Jacques et de Mascouche et concernant aussi l'emplacement de l'église de Saint-Roch. Finalement, l'évêque de Québec se rendit à leur demande en permettant la fondation de la paroisse en 1787. Saint-Roch devenait ainsi la toute première paroisse à être fondée dans la seigneurie de L'Assomption.

Paul-Roch a aussi été obligé de composer avec les requêtes adressées à l'évêque provenant de la population de Saint-Esprit. Cette dernière fit preuve d'une ténacité extraordinaire dans ses demandes afin d'obtenir de meilleurs services religieux. À ce sujet, Estelle Brisson rapporte dans son ouvrage *Saint-Esprit, Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours*, paru en 1982, que la population adressa au cours de la seule année 1794 pas moins de trois requêtes à l'évêque. Elle rapporte aussi qu'elle adressa de nouvelles requêtes en ce sens en 1797 et en 1806. Dans ces deux derniers cas, Paul-Roch a agi comme intermédiaire entre la population et l'évêque.

Ses interventions auprès des autorités religieuses au nom d'un certain nombre de paroissiens ne tournèrent pas toujours à son avantage. Ainsi, on rapporte qu'en 1796 il demanda à l'évêque de Québec, de concert avec le curé Pétrimoult de L'Assomption, de relever de ses fonctions le curé Duchouquet de Saint-Roch. Après enquête, l'évêque lui donna tort. La demande eut malgré tout l'effet escompté puisque le curé Duchouquet décida de quitter Saint-Roch la même année.

La paroisse connut en outre après sa fondation les inévitables conflits relatifs au choix de l'emplacement de l'église ainsi qu'à sa construction. À la décharge des gens de Saint-Roch, il paraît important de préciser qu'il s'agissait là d'une situation qui s'est répétée à de très nombreuses reprises dans l'histoire religieuse du Québec. Les nombreuses monographies ou histoires des paroisses qui ont été publiées dans notre province rapportent un nombre considérable de conflits de cette nature. Plusieurs d'entre eux se sont traduits par des recours en justice. Il y eut même quelques cas qui se terminèrent par des schismes au sein de la population.

Le couple eut quatre enfants, soit :

- Joseph, né à Québec en 1777 et décédé célibataire en 1798.
- Marie-François-Xavier, née à Montréal en décembre 1778 et décédée aussi à Montréal une année plus tard.
- Marie-Elisabeth-Marguerite, baptisée à Québec le 17 février 1787 et décédée en 1824.
- Charles-Auguste, né à Québec le 21 juillet 1788 et décédé le 20 septembre 1837.

Les informations sur le lieu de résidence de Paul-Roch demeurent fragmentaires. On sait qu'au moment de sa naissance ses parents demeuraient à Québec. On peut présumer que jusqu'à son départ pour la France en 1760 il demeura dans cette ville. À son retour de France en 1771, aucune indication ne permet de savoir dans quelle ville il a résidé. À son mariage en 1776, il déclare avoir acquis une maison située sur la rue Saint-Paul à Montréal afin de s'établir avec son épouse. Lors de la naissance de ses enfants, il paraît demeurer à Montréal et à Québec sans que l'on soit en mesure d'en préciser les périodes.

Les informations à caractère personnel que l'on possède sur Paul-Roch sont également très fragmentaires. On sait qu'il se fit construire à compter de 1787 une résidence à L'Assomption et qu'il habita à cet endroit à compter de 1789. Elle avait été érigée sur le territoire du fief Bailleul. Dans son ouvrage *L'Histoire de L'Assomption*, publié en 1967, Christian Roy rapporte que cette résidence, que Paul-Roch appelait son hôtel, avait été érigée sur un lot situé sur le rang Bas-de-L'Assomption Nord (ou encore la route 344) à environ deux milles à l'ouest de la ville de L'Assomption. Elle était située dans les environs de l'endroit où se trouvait autrefois la quincaillerie Godfrind. Ce commerce est devenu L'Ecuyer et L'Écuyer.

Il s'agissait, semble-t-il, pour l'époque d'une construction relativement luxueuse. Le même auteur fait mention que Paul-Roch était très apprécié des autorités religieuses et civiles. Il indique sans autre précision qu'il commandait chez ses censitaires crainte et respect en raison de son caractère tranchant et autoritaire bien connu de tous. De son côté, Estelle Brisson indique qu'il ne se contentait pas de demeurer à son hôtel et qu'il aimait bien visiter les concessions pour y rencontrer les colons.

Selon les historiens, la fin de sa vie fut assombrie par une crise de langueur, - on dirait aujourd'hui une dépression ou un état de faiblesse générale -, qu'il supporta avec résignation. Il décéda le 11 août 1814 et il fut inhumé sous l'église de Saint-Roch-de-l'Achigan. Après son décès, sa résidence fut habitée par son fils Charles-Auguste et son épouse Marie-Aurélie Faribault. Charles-Auguste hérita de la seigneurie et il en fut propriétaire jusqu'à son décès en 1837. La seigneurie fut alors transférée à son épouse.

Marie-Aurélie y demeura jusqu'à son décès en 1880. Malgré le fait qu'elle résidait à L'Assomption, elle conserva jusqu'à son décès la propriété de plusieurs lots sur le territoire de la paroisse de Saint-Roch que la famille Saint-Ours possédait depuis de très nombreuses années. Ainsi, elle était encore propriétaire de tout le territoire appelé actuellement l'île ou la presqu'île Masson. Elle était également encore propriétaire de deux immenses lots situés de chaque côté de la rivière Saint-Esprit aux limites des paroisses de Saint-Roch, Saint-Jacques et L'Épiphanie. L'hôtel qu'avait fait construire Paul-Roch fut incendié en 1918.

La paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan est aujourd'hui une communauté dynamique. L'agriculture demeure toujours l'activité économique la plus importante. Elle profite toutefois de sa proximité de Montréal pour accueillir une jeune population intéressée à profiter de ses grands espaces et de sa qualité de vie. Elle est fière de son passé et confiante en son avenir.

La Société d'histoire désire rappeler à la population le rôle joué par le seigneur Paul-Roch de Saint-Ours et par la centaine de familles de pionniers qui ont été à l'origine de son développement.